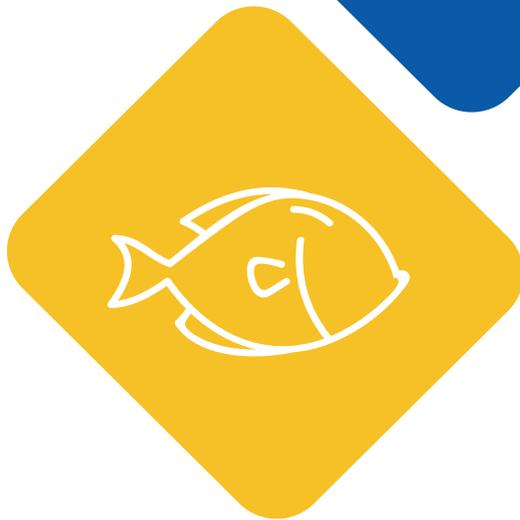


Pêche et aquaculture

LES
ÉTUDES



La petite pêche côtière en France métropolitaine

Synthèse d'étude

FranceAgriMer



Éléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

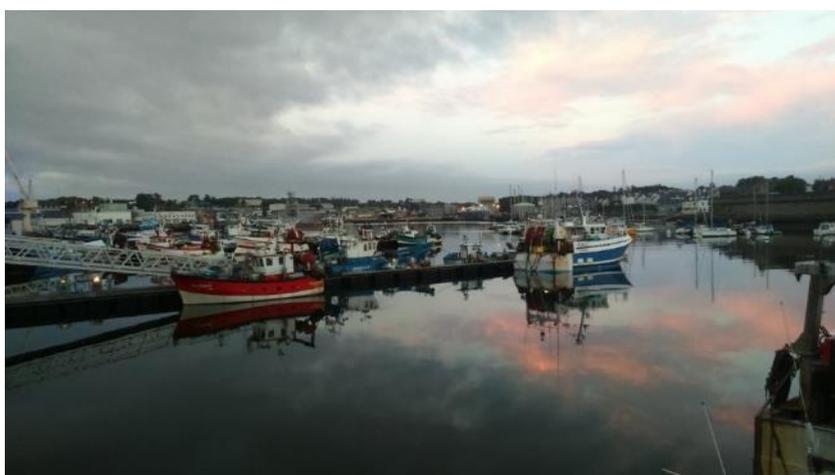


Photo crédit: Oceanic Développement

Synthèse de l'étude [Juillet 2020]

Rapport final **Population A** : *Éléments d'analyse et enjeux pour la **petite pêche côtière** en France métropolitaine*

Rapport final **Population B** : *Éléments d'analyse et enjeux pour une **population proche** de la petite pêche côtière en France métropolitaine*

Client

FranceAgriMer

Intitulé

Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

Synthèse de l'étude

Société

	Mandataire	Co-traitant	Sous-traitant
Organisation	OCEANIC DÉVELOPPEMENT	VERTIGO LAB	EUREKA MER
Contact	Jean-Michel AUDRAIN	Thomas Binet	Ismaël Bernard
Adresse	4 rue de Penzance ZI du Moros 29 900 CONCARNEAU	87 quai des Queyries 33200 BORDEAUX	13 Cite des Gardiens de Phare 22740 LEZARDRIEUX
Téléphone	02 38 50 89 99	06 84 77 36 05	02 96 22 30 33
Adresse électronique	jean-michel.audrain@bureauveritas.com	thomasbinet@vertigolab.eu	ismael@eurekamer.com

Versions du document

Version du document	Date	Auteur(s)	Relecteur(s)	Commentaire
1.1	22/07/2020	Christelle Noirot Laure Robigo Etienne Jarry	Elisa Teisseire	Version finale

Cette synthèse a été rédigée par le groupement Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab pour le compte de FranceAgriMer.

Les informations ainsi que les avis, propositions et recommandations présentés reflètent uniquement les points de vue de ses auteurs et ne traduisent en aucun cas une prise de position officielle de FranceAgriMer.

FranceAgriMer ne peut être en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation de ces informations.

Note de compréhension destinée au lecteur

Telle que prévue en juin 2019, l'étude dont ce livrable présente la conclusion, avait pour finalité d'assister les autorités publiques en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration d'un plan d'action spécifique à la petite pêche côtière du FEAMP 2021-2027¹. Cet objectif reposait sur un état des lieux de la petite pêche côtière en France métropolitaine (Corse incluse), sur l'identification des enjeux auxquels elle est confrontée et sur des propositions de mesures pour répondre à ces derniers.

Toutefois, au regard des négociations au niveau européen au cours du 1^{er} semestre 2020, la rédaction d'un plan d'actions spécifique à la petite pêche côtière n'est plus envisagée par la puissance publique mais plutôt une intégration des enjeux liés à cette population dans le programme opérationnel général, tel que mis en œuvre sur la période précédente. Cette évolution stratégique majeure a été entérinée tardivement au regard de l'avancement des travaux des auteurs et n'a pas pu être pleinement intégrée dans ce rapport.

Il est donc demandé au lecteur de prendre en compte cette modification d'approche stratégique lors de la lecture du présent document.

Citation du rapport :

Le contenu de ce rapport, ou une partie de celui-ci, ne peut être reproduit sans référence explicite à la source.

Le rapport doit être cité de la manière suivante :

FranceAgriMer, 2020. OCEANIC DEVELOPPEMENT, VERTIGO LAB, EUREKA MER. Synthèse : Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine. 26p.

¹ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	1
1.1	CONTEXTE GENERAL.....	1
1.2	LES OBJECTIFS ET LA TERMINOLOGIE EMPLOYEE.....	1
1.3	DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	2
1.4	LE CAS DES NAVIRES DE CONCHYLICULTURE-PETITE-PECHE (CPP).....	3
2	SYNTHESE DES ETATS DES LIEUX.....	4
2.1	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION A.....	5
2.2	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION B (FLOTTILLE PERIPHERIQUE ET PECHE A PIED).....	6
2.3	APPROCHE REGIONALE.....	7
2.4	LES ANALYSES AFOM.....	10
2.4.1	AFOM de la PPC (Population A).....	10
2.4.2	AFOM de la Flottille périphérique (Population B).....	12
2.4.3	AFOM de la Pêche à Pied (Population B).....	13
3	PROPOSITIONS D'ACTION.....	14
3.1	LES AXES STRATEGIQUES.....	14
3.2	LE CAS DE LA PECHE A PIED.....	18
3.3	ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS.....	19
4	CONCLUSION.....	20

Table des illustrations

Liste des figures

FIGURE 1 : METHODOLOGIE DEPLOYEE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE.....	3
FIGURE 2 : POLYVALENCE DE LA FLOTTE PPC SELON LES REGIONS.....	5
FIGURE 3 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PPC EN VOLUME (T) PAR REGION	5
FIGURE 4 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA PPC PAR REGION SELON LES CLASSES DE TAILLE.....	5
FIGURE 5 : PRODUCTION DE FLOTTE PPC EN VALEUR (K€) PAR REGION	5
FIGURE 6 : POLYVALENCE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS	6
FIGURE 7 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) PAR REGION.....	6
FIGURE 8 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR CLASSES DE TAILLE	6
FIGURE 9 : PRODUCTION DE FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) PAR REGION.....	6

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CARACTERISATION DES DEUX POPULATIONS ETUDIEES DURANT L'ETUDE	2
TABLEAU 2 : BILAN DES CONSULTATIONS REALISEES.....	3
TABLEAU 3 : DETAIL PAR REGION DES CHIFFRES CLES EN LIEN AVEC LE NOMBRE DE NAVIRES ET DES MARINS DES POPULATIONS A ET B AINSI QUE DES NAVIRES CPP ET DES PERMIS PAP	4
TABLEAU 4 : SYNTHESE DES DIFFERENTS ENJEUX ENONCES EN REGIONS POUR LA PPC (POPULATION A)	8
TABLEAU 5 : SYNTHESE DES DIFFERENTS ENJEUX ENONCES EN REGIONS POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (POPULATION B).....	9
TABLEAU 6 : SYNTHESE DES DIFFERENTS ENJEUX ENONCES EN REGIONS POUR LA PECHE A PIED (POPULATION B).....	9
TABLEAU 7 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA PPC	10
TABLEAU 8 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA FLOTTILLE PERIPHERIQUE	12
TABLEAU 9 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA PECHE A PIED.....	13
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES DE SOUTIEN PROPOSE POUR LA PETITE PECHE COTIERE, NIVEAU DE PRIORITE NATIONAL ET LES DIFFERENTS VOLETS D'ACTION	16
TABLEAU 11 : ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	19

Table des acronymes

Abréviation, acronyme, sigle	Définition
AFOM	Analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AMP	Aires marines protégées
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CNPMEM	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
DCF	<i>Data collection framework</i>
DLAL	Développement local mené par les acteurs locaux
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
EM	Etat membre
ETP	Equivalent temps plein
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEP	Fonds européen pour la pêche
FFP	France Filière Pêche
GALPA	Groupe d'action locale pêche aquaculture
OP	Organisation de producteurs
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PCP	Politique commune de la pêche
PO	Programme opérationnel
PPC	Petite pêche côtière / Plan de production et de commercialisation
RMD	Rendement maximum durable
UE	Union européenne
UMS	<i>Universal Measurement System</i> (tonnage navire)
VMS	<i>Vessel monitoring system</i>

1 CONTEXTE ET METHODOLOGIE

! Ce document constitue la synthèse du travail réalisé durant l'étude. Les informations présentées reprennent de façon synthétique et très incomplète l'ensemble des informations collectées et analysées. Le lecteur intéressé par le sujet traité est donc vivement invité à prendre connaissance des deux rapports finaux de l'étude².

1.1 Contexte général

Depuis 1983, l'Union européenne (UE) s'est dotée d'une **politique commune de la pêche (PCP)** visant à renforcer l'approche écosystémique et la durabilité de la filière pêche et aquaculture dans les pays de l'Union. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chaque Etat Membre (EM) dispose d'une enveloppe financière, issue du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), visant à :

- Favoriser la **durabilité des activités halieutiques et aquacoles**, en assurant la conservation des ressources biologiques aquatiques et la viabilité socio-économique des entreprises ;
- Soutenir une **croissance bleue pour aider au développement socio-économique des populations côtières et intérieures** ;
- Renforcer la **gouvernance** internationale des océans.

Pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe, chaque EM doit élaborer un programme opérationnel (PO), dont le contenu est défini par le règlement européen relatif au FEAMP. L'actuelle programmation parvenant à échéance en 2020, chaque EM doit constituer un nouveau PO pour la période 2021-2027. Celui-ci devra notamment contenir un **plan d'action dédié à la petite pêche côtière (PPC)** – ou **a minima**, selon la préconisation du 14 juin 2019 du Conseil des Ministres, **une analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)**.

Pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs, le FEAMP, programmé sur la période 2021-2027, sera doté de 6,14 milliards d'euros. **Celui-ci poursuivra les objectifs fixés par le précédent FEAMP, tout en privilégiant la croissance des zones côtières via le développement socio-économique d'une aquaculture durable et de la petite pêche côtière.**

Contrairement aux précédentes programmations, la proposition de règlement pour le FEAMP 2021-2027 présente certaines spécificités, notamment en simplifiant les procédures et en permettant aux EM de cibler l'aide en fonction de leurs propres priorités stratégiques. **La souplesse engendrée par cette simplification devrait donc permettre d'élaborer une stratégie intégrant les problématiques et les spécificités de la Petite Pêche Côtière (PPC)**. Ces dernières étant un véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et un facteur du maintien de l'emploi local.

Le secteur de la PPC souffre, notamment en France, d'un manque de définition uniforme et simple. Cette situation contribue à la difficulté de gérer le secteur et de mettre en œuvre des politiques ciblées.

1.2 Les objectifs et la terminologie employée

L'étude a pour finalité d'assister les autorités publiques en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration d'une stratégie spécifique à la petite pêche côtière du FEAMP 2021-2027 **par l'analyse de deux populations distinctes qui ont été caractérisées**, la Population A dite « PPC » et la Population B dite « proche de la PPC » (voir la caractérisation précise de chacune de ces populations en Tableau 1).

Cet objectif repose pour chacune des deux populations sur un **état des lieux régionalisé de la PPC en France métropolitaine (Corse incluse)**, sur **l'identification des enjeux spécifiques auxquels elle est confrontée** et sur **des propositions d'actions** pour répondre à ces derniers.

² FranceAgriMer, 2020. OCEANIC DEVELOPPEMENT, VERTIGO LAB, EUREKA MER. Rapport final Population A : Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière en France métropolitaine. 323p.

FranceAgriMer, 2020. OCEANIC DEVELOPPEMENT, VERTIGO LAB, EUREKA MER. Rapport final Population B : Eléments d'analyse et enjeux pour une population proche de la petite pêche côtière en France métropolitaine. 324p.

Tableau 1 : Caractérisation des deux populations étudiées durant l'étude

Population A : PPC	Population B : Populations proches de la PPC
Définition	
La PPC est définie comme la pêche « pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui n'utilisent aucun des engins remorqués énumérés dans le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil ».	Le périmètre de la population proche à la PPC a dû être défini, pour prendre en compte la volonté des acteurs de disposer d'un éclairage sur les sujets périphériques en lien avec la PPC.
Hypothèses retenues	
<p>Engin principal déclaré au cours de l'année, identifié dans SACROIS ;</p> <p>Longueur hors tout inférieure à 12 mètres, donnée provenant du fichier « Flotte active ».</p>	<p>1/ Des navires répondant aux 3 critères suivants (flotte périphérique à la PPC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée des marées inférieure à 96 h; • Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles ; • Longueur hors tout < à 12 mètres. <p>2/ Des navires de conchyliculture-petite pêche (CPP)</p> <p>3/ Des pêcheurs à pied professionnels (PAP).</p>
Risques	
<p>Ces critères identifient des navires utilisant des engins dormants en tant qu'engins principaux. Toutefois, certains navires PPC peuvent mettre en œuvre des arts traînants en engins secondaires (marginiaux sauf pour quelques métiers spécifiques dans certaines régions³).</p> <p>Les données SACROIS sont partielles pour la PPC, en particulier en Méditerranée.</p>	<p>Deltas en termes de nombre de navires entre la table de données SACROIS, la table « Extraction d'indicateurs » et la table de données « Flotte active ».</p> <p>Les données SACROIS sont partielles pour la PPC, en particulier en Méditerranée.</p> <p>En l'absence de données de production complètes transmises pour l'activité de pêche à pied, aucune analyse n'a pu être réalisée à l'échelle nationale.</p> <p>En l'absence de données complètes sur la flottille de CPP et étant donné l'évolution administrative qu'elle connaît cette catégorie ne sera pas traitée de manière aussi fine que les autres navires de la population proche de la PPC.</p>
Années de référence des données	
2018	2018
Régionalisation de l'analyse	
Hauts de France, Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse	

1.3 Déroulement de l'étude

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées dans la réalisation de l'étude (mouvements sociaux de décembre 2019 à février 2020 et confinement de mars à mai 2020 notamment) l'approche méthodologique envisagée lors de la réponse à la consultation a pu être conduite (voir Figure 1).

³ Tamis à civelle en Pays de la Loire ; Tamis à civelle en Nouvelle-Aquitaine ; Drague à coquille Saint-Jacques en Bretagne.

Méthodologie globale

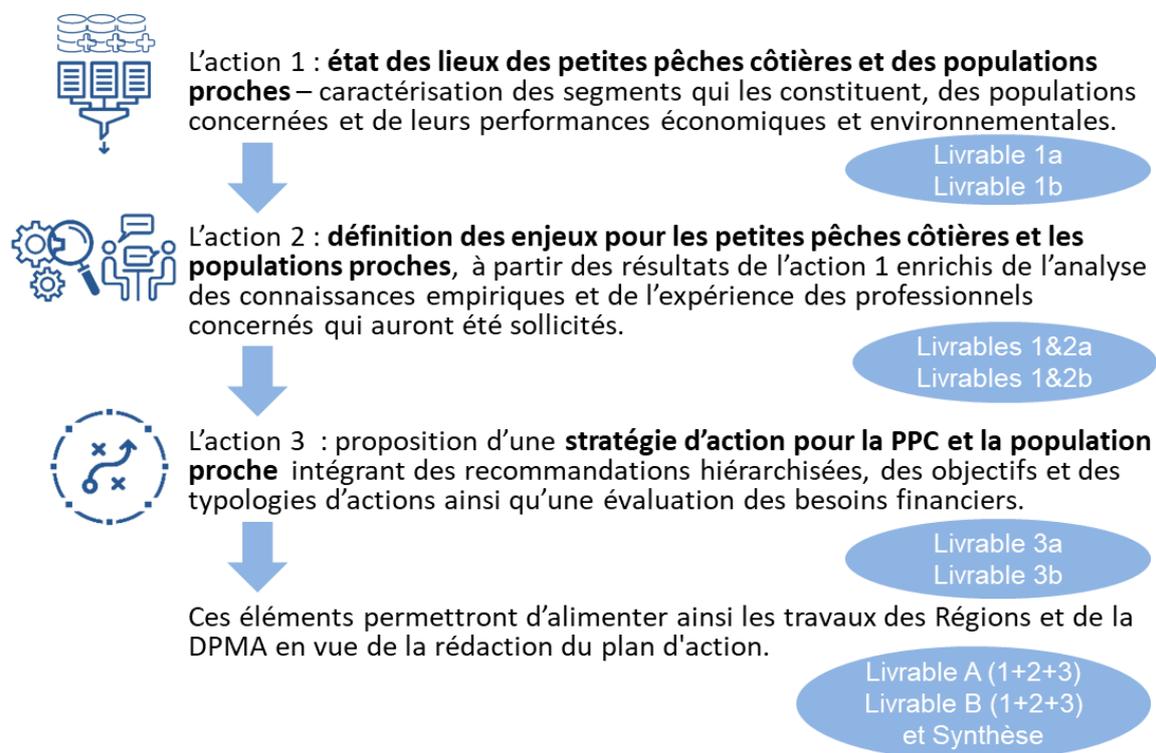


Figure 1 : Méthodologie déployée pour la réalisation de l'étude

La régionalisation de l'analyse menée durant l'action 2 s'est caractérisée par la consultation des acteurs en région au travers d'entretiens individuels ou d'ateliers (Tableau 2).

Tableau 2 : Bilan des consultations réalisées

Région	Nombre d'entretiens réalisés	Date et lieu des ateliers	Nombre de participants
Bretagne	6	9 décembre 2019 à Rennes	14
Corse	1	23 janvier 2020 par visioconférence	5
Hauts-de-France	11	29 novembre 2019 à Boulogne-SM	8
Île-de-France	2	-	
Occitanie	3	10 décembre 2019 à Caen	3
Normandie	6	27 novembre 2019 à Sète	10
Nouvelle-Aquitaine	6	2 décembre 2019 à Bordeaux	7
PACA	5	2 décembre 2019 à Marseille	3
Pays-de-la-Loire	3	6 décembre 2019 à Saint-Herblain	12

1.4 Le cas des navires de conchyliculture-petite-pêche (CPP)

La phase de consultation des acteurs n'a pas permis de mettre en évidence de problématique particulière pour les navires de conchyliculture-petite pêche, notamment en raison de l'absence aux ateliers des représentants de la conchyliculture, l'activité des navires de conchyliculture-petite pêche étant déjà prise en compte dans l'élaboration de la stratégie concernant l'aquaculture.

2 SYNTHÈSE DES ÉTATS DES LIEUX

Les flottes des deux populations sont des flottes vieillissantes, avec un âge moyen des navires de plus de 30 ans. Ce constat est particulièrement marqué sur la façade méditerranéenne qui concentre la majorité des unités présentant un âge supérieur à 40 ans. Il est à noter que la PPC constitue près de 60 % des navires dont l'âge est compris entre 0 et 10 ans.

En France, la pêche emploie 12 463 marins, dont 9 574 marins sur le territoire métropolitain. En supposant qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre, il est possible d'estimer le nombre d'emploi total à l'échelle de la filière par ces deux populations : on estime ainsi que la Population A induit 10 053 emplois sur le territoire métropolitain et 3 462 emplois pour la Population B.

La profession de pêcheur à pied (PaP) est reconnue depuis 2001, année de création du statut posant un cadre légal à cette activité (obtention d'un permis suite à une formation). L'état des lieux de la PaP prend en compte les activités de récolte à pied professionnelle de végétaux marins, comprenant la récolte des algues ainsi que des plantes marines littorales. Si en France métropolitaine, la pêche de loisir concernerait plus de 2 millions de personnes, l'Etat a délivré en 2019 1 283 permis de PaP.

En France métropolitaine, 289 navires sont inscrits au genre de navigation « conchyliculture-petite pêche » (CPP) au titre de l'année 2019. Les régions Nouvelle-Aquitaine (bassin d'Arcachon), Occitanie (étang de Thau) et dans une moindre mesure Pays-de-la-Loire (baie de Bourgneuf) sont les régions comptant le plus de ces navires, avec des effectifs respectifs de 105, 83 et 47 navires. En lien avec ces chiffres, le nombre total de marins recensés en 2017 comme embarqués sur des navires de CPP était de 559, dont 213 en Nouvelle-Aquitaine, 152 en Occitanie et 66 en Pays-de-la-Loire

Les activités de ces deux populations sont inféodées à la bande côtière et soumises au partage de l'espace, réglementaire ou usuel, avec les autres usages.

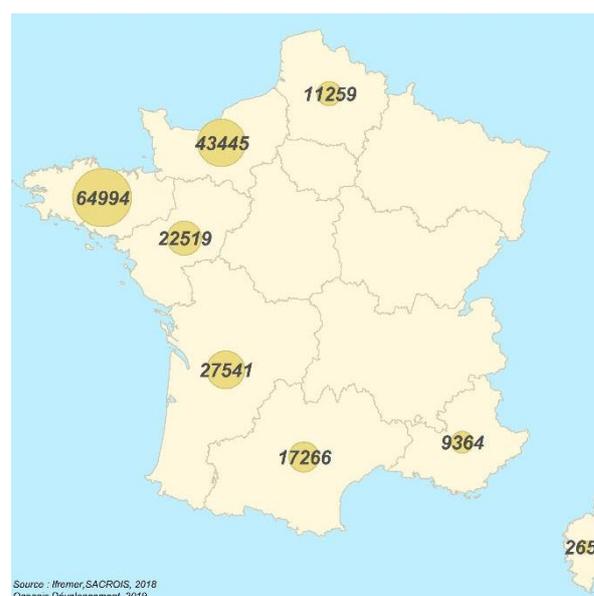
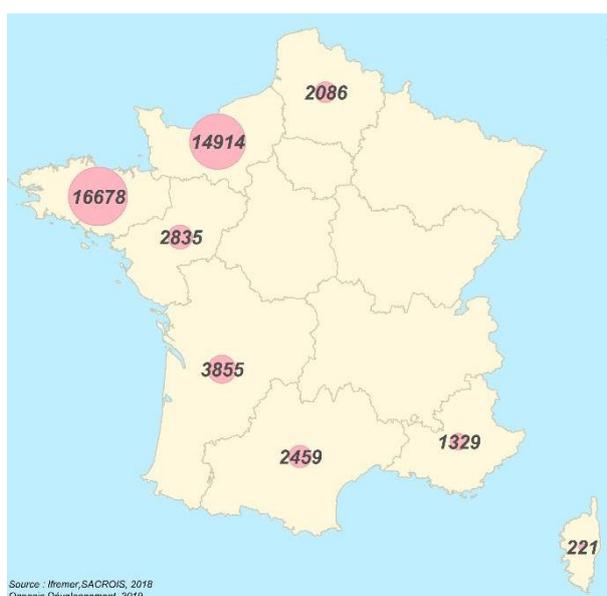
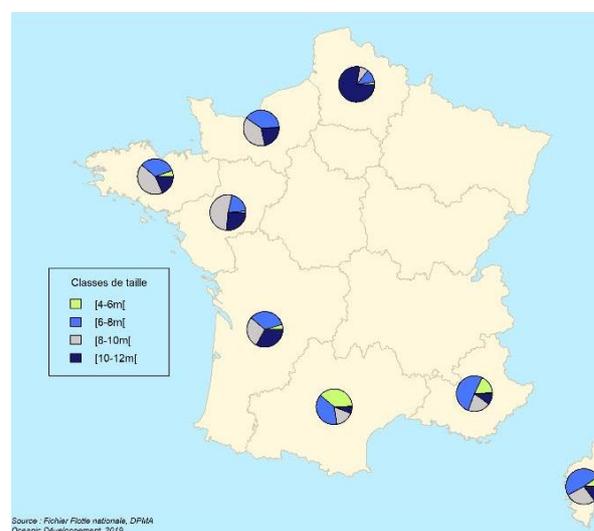
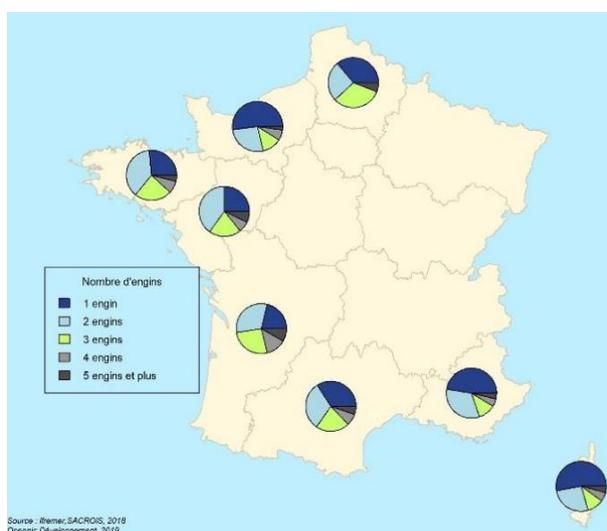
Tableau 3 : Détail par région des chiffres clés en lien avec le nombre de navires et des marins des populations A et B ainsi que des navires CPP et des permis PaP

Région	Type de population	Nombre de navires	Comparaison à la flotte métropolitaine tous segments confondus	Nombre de marins	Nombre de navire CPP	Nombre de permis de pêche à pied délivré en 2019
Bretagne	A	541	13 %	880	16	256
	B	268	6,5 %	488		
Corse	A	123	3 %	156	0	0
	B	2	0,0 %	5		
Hauts-de-France	A	50	1 %	170	0	310
	B	15	0,4 %	30		
Occitanie	A	451	11 %	507	83	103
	B	19	0,5 %	29		
Normandie	A	259	6 %	553	20	117
	B	90	2,2 %	203		
Nouvelle-Aquitaine	A	219	5 %	391	105	153
	B	123	3 %	180		
PACA	A	351	8 %	454	18	112
	B	25	0,6 %	45		
Pays-de-la-Loire	A	141	3 %	240	47	232
	B	134	3,2 %	174		
TOTAL	A	2 135	52 %	3 351	289	1 283
	B	676	16 %	1 154		

⚠ Les caractéristiques techniques détaillées, les performances socio-économiques, le détail des activités ainsi que la production et la valorisation des produits des flottilles sont précisées pour chacune des populations dans les rapports de l'étude (**Sections 2 et 3 des rapports finaux A et B**).

2.1 Caractéristiques de la Population A

- Le navire moyen est une unité de 8 m, âgé de 30 ans et peu puissant (4 UMS)
- Les engins principalement utilisés sont les casiers et les filets
- En 2018 : **44 377 t** (9 % des débarquements de la flotte française) pour **199 M€** débarqués (17 % des débarquements de la flotte française)
- Prix de vente moyen sous halle à marée **plus élevés** pour la PPC en grande majorité
- Principales espèces (en valeur) : buccin – sole – bar – homard – daurade royale – lieu jaune – araignée – seiche – coquille-Saint-Jacques - baudroies
- Les « **Autres espèces** » représentent 20 % des débarquements et 16 % des ventes de la PPC
- Crustacés, céphalopodes et coquillages (hors Coquille Saint Jacques) **non suivis** par des évaluations de stocks à l'échelle européenne, ni par des programmes annuels nationaux
- 13 espèces de poissons faisant l'objet d'une évaluation (selon stocks régionaux)



2.2 Caractéristiques de la Population B (Flottille périphérique et pêche à pied)

Concernant la **flottille périphérique** :

- Le navire moyen est une unité de 9 m, âgé de 33 ans et de puissance moyenne (8 UMS)
- Les engins principalement utilisés sont les chaluts et les dragues
- En 2018 : **52 127 t** (11 % des débarquements de la flotte française) pour **71 M€** débarqués (6 % des débarquements de la flotte française)
- Prix de vente moyen sous halle à marée **moins élevés** pour la flotte périphérique en grande majorité
- Principales espèces (en valeur) : coquille-Saint-Jacques – seiche – sole – calmars – sardine – crevette grise – langoustine – plie – maquereau - bar
- « **Autres espèces** » représente 20 % des débarquements et 15 % des ventes de la PPC
- Crustacés, céphalopodes et coquillages (hors CSJ) **non suivis** par des évaluations de stocks à l'échelle européenne, ni par des programmes annuels nationaux
- 17 espèces de poissons faisant l'objet d'une évaluation (selon stocks régionaux)

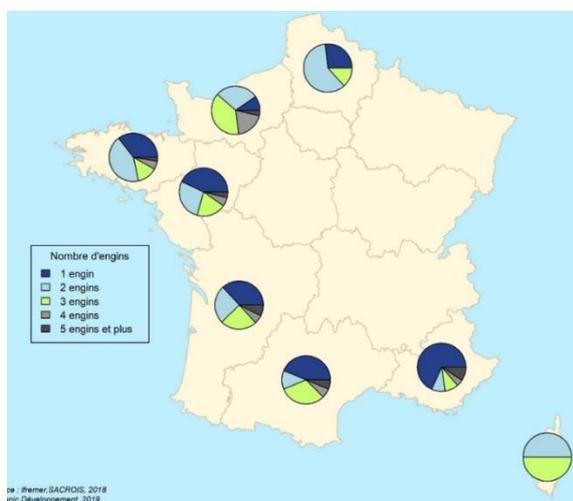


Figure 6 : Polyvalence de la flotte périphérique selon les régions

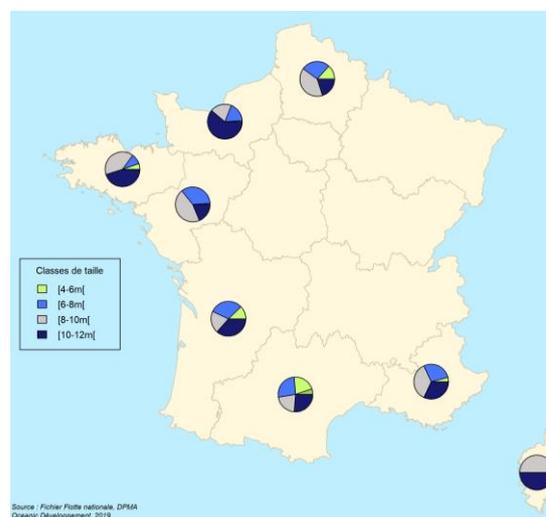


Figure 8 : Répartition des navires de la flotte périphérique par classes de taille

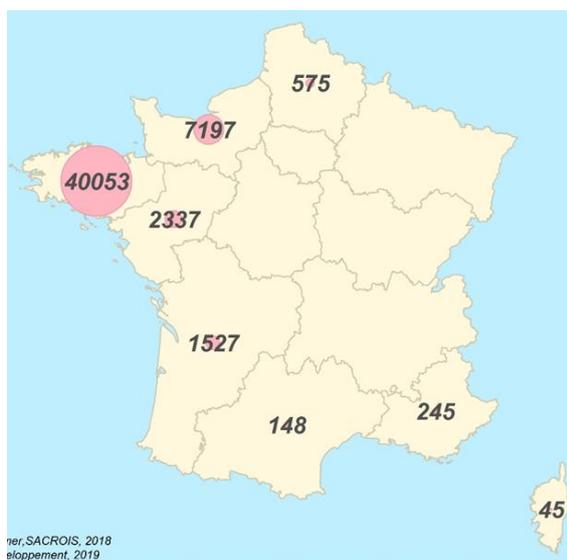


Figure 7 : Production de la flotte périphérique en volume (T) par région

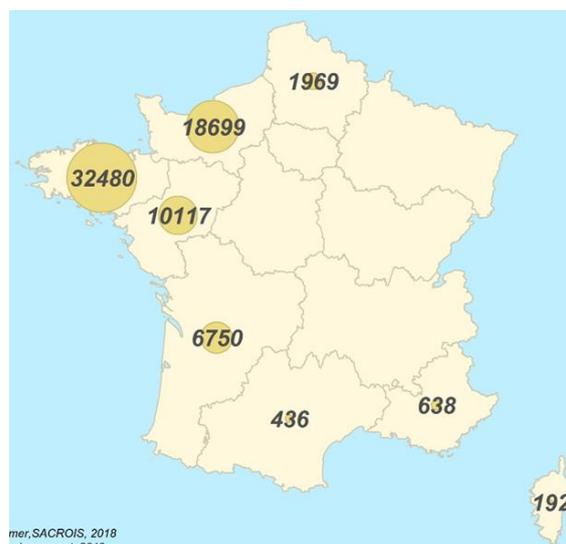


Figure 9 : Production de flotte périphérique en valeur (k€) par région

Concernant la **Pêche à Pied (PaP)** :

- En 2019, 1 283 permis de PAP ont été délivrés (60 % dans les régions Hauts-de-France – Bretagne et Pays-de-la-Loire)
- Près de 4 000 licences gérées régionalement
- Les principales espèces pêchées sont la coque, la palourde et la telline
- L'activité de récolte d'algues de rive et de végétaux marins est également pratiquée dans les Hauts-de-France, en Bretagne et dans une moindre mesure en Pays-de-la-Loire
- 4 gardes-jurés appuient les services de l'État en matière de sensibilisation et de contrôle
- Les voies de commercialisation les plus importantes sont le mareyage (exportation) et la vente directe, lorsque les conditions sanitaires des gisements de production le permettent.

2.3 Approche régionale

Les tableaux suivants présentent les enjeux tels qu'ils ont été caractérisés **pour chaque région** et retenus comme étant spécifiques à la PPC (Population A), à la flotte périphérique ou à la PaP (Population B).

Le niveau de préoccupation des enjeux identifiés pour la Population A a été évalué pour chaque région comme majeur ou secondaire. Concernant la Population B, seule l'énonciation de chaque enjeu dans la région est indiquée.

 Les enjeux caractérisés pour les deux populations ne sont pas détaillés dans cette synthèse. Ces informations sont présentées dans les rapports de l'étude (**Sections 4 des Rapports finaux A et B**).

Tableau 4 : Synthèse des différents enjeux énoncés en régions pour la PPC (Population A)

Enjeux caractérisés pour la PPC / Préoccupation pour les régions		Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Économique	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	Majeure	
	Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.		Majeure					Majeure	Majeure
	Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	
	Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire	Majeure			Secondaire		Majeure	Secondaire
	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.					Majeure			Majeure
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.			Majeure	Majeure				Majeure
	Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.	Majeure							
	Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure					Majeure		
Environnementaux	Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.			Secondaire			Secondaire		
	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure	Majeure		Majeure				Secondaire
	Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.					Majeure			
	Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire	Secondaire			Secondaire	Majeure	Secondaire	
	Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.				Majeure		Secondaire		
Gouvernance	Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.			Majeure		Majeure	Majeure		Majeure
	Connaitre et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure	Majeure	Majeure		Majeure	Majeure	Majeure	Majeure
	Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs.								
	Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.				Secondaire	Secondaire		Majeure	Majeure
	Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences...								Secondaire
	Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.			Majeure	Majeure	Secondaire	Majeure		
Sécurité et ergonomie à bord	Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.							Majeure	
	Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.	Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de PPC ne sont pas spécifiques à une région en particulier et sont donc traités dans le chapitre « Caractérisation des enjeux à portée nationale ».							
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.								
Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.									

Tableau 5 : Synthèse des différents enjeux énoncés en régions pour la flotte périphérique (Population B)

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Flotte périphérique (hors CPP)		Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Aspects socio-économique	Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Pas d'enjeux spécifiquement dégagés pour la flotte de pêche périphérique de cette région (effectif de la flotte périphérique corse : 2 navires).
	Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	
	Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Environnementaux	Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
	Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
	Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Gouvernance	Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Enjeu spécifique de l'anguille	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Sécurité et ergonomie à bord	Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de la flotte périphérique ne sont pas spécifiques à une région en particulier.								

Tableau 6 : Synthèse des différents enjeux énoncés en régions pour la Pêche à Pied (Population B)

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Pêche à pied	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Région non concernée par la pêche à pied
Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

2.4 Les analyses AFOM

2.4.1 AFOM de la PPC (Population A)

Tableau 7 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la PPC

ATOUTS	FAIBLESSES
La pluralité des métiers pratiqués par la PPC engendre une grande diversité des apports sur les territoires.	Les lacunes en matière de données disponibles (déclarations de captures, débarquements, ventes) ont pour conséquence une probable sous-estimation des volumes et de la contribution économique de la production issue de la PPC ; ce qui a un impact sur la représentativité de la PPC vis-à-vis de l'ensemble des activités de pêche nationales.
Les caractéristiques métiers de la PPC (marées courtes, débarquements le plus souvent quotidiens, espèces ciblées la plupart du temps de forte valeur ajoutée) permettent une production à forte valeur commerciale .	La PPC est constituée de navires de petite taille dont la capacité de stockage, de transformation et d'équipement est limitée . En outre, elle est très sensible aux aléas climatiques (saisonnalité, variabilité des approvisionnements, sécurité à bord, etc.).
La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille, le plus souvent caractérisées par un propriétaire embarqué et peu de personnel. Cela conduit à une certaine souplesse dans l'exercice de l'activité qui laisse l'opportunité d'une diversification dans les métiers pratiqués et dans des activités hors secteur (ex: pescatourisme, ititourisme, etc.) .	La PPC est constituée d'entreprises de petite voire de très petite taille dont la capacité à accéder à l'information (administrative, réglementaire, aides, formations, etc.) et à faire face à la complexité administrative est limitée .
L'activité de la PPC étant dispersée sur le territoire (nombreux ports de débarquement), elle conduit à un maillage territorial important .	La PPC est caractérisée par une flotte vieillissante (navires, moteurs) et souffre de difficultés dans le renouvellement des marins (patrons et matelots).
L'activité de la PPC est fortement liée au territoire. Elle s'exerce dans les eaux proches des ports d'attache des navires. Les entreprises se fournissent et s'avitailent localement. Elle participe donc au développement et au dynamisme économique ainsi qu'à l' attractivité locale . Elle joue un rôle important dans le tissu social et l'emploi littoral .	La PPC étant composée majoritairement d'entreprises de petite taille voire de très petite taille, il n'est pas possible : (i) de consacrer beaucoup de temps à bord au traitement et à la transformation (simple) des produits débarqués ; celle-ci est de fait assurée par la filière aval (criées, mareyeurs, etc.). Les entreprises de pêche ne peuvent donc pas dégager de revenus importants liés à la valorisation des produits de la mer (valeur ajoutée) ; (ii) de s'investir dans des démarches individuelles (plus ou moins lourdes) visant à augmenter la valorisation des produits (labellisation, création de marques, etc.).
La PPC est par définition constituée de navires de petite taille, peu ou moyennement puissants qui sont, en conséquence, peu dépendants du prix du carburant .	L'activité de la PPC étant diluée sur le territoire et a priori sous-représentée économiquement, elle ne bénéficie pas d'un effet de masse justifiant d'investissements ou de projets d'innovation dédiés.
La PPC pratiquant majoritairement des arts dormants, souvent très sélectifs, peut être considérée comme ayant un faible impact environnemental (physique, chimique, déplacements d'animaux, etc.).	L'activité individuelle des navires de la PPC peut être dépendante économiquement d'un nombre réduit d'espèces , dont certaines sont surexploitées (bar, anguille, sole, etc.) ou dont l'état des stocks n'est à ce jour pas évalué ou inconnu (bulot, homard, etc.).

	L'activité de la PPC est souvent inféodée à la bande côtière et à une zone de pêche limitée , desquelles elle dépend alors fortement.
OPPORTUNITES	MENACES
La structure des entreprises et la nature des activités de la PPC correspondent à une image en cohérence avec les attentes sociétales (faibles volumes, patrons producteurs, circuits courts de commercialisation, produits extra-frais, faible impact environnemental, etc.).	La segmentation de la filière halieutique place la PPC en opposition vis-à-vis des autres segments de la flotte française métropolitaine. Ce constat relève <i>a priori</i> plus d'un problème de communication sur les différents segments que d'une opposition réelle. Il est toutefois important de rappeler que la complémentarité des flottilles est essentielle au maintien des infrastructures et à une réponse appropriée aux différents marchés ; une vigilance est à porter sur ce sujet.
Les spécificités de la PPC à l'échelle nationale et européenne semblent mieux comprises et prises en compte (ex: régionalisation des mesures FEAMP, etc.).	L'activité de la PPC est très inféodée à la bande côtière (taille des unités de pêche), sans possibilité de report sur d'autres zones. La qualité du milieu côtier, la présence et la disponibilité des espèces d'intérêt halieutique, la disponibilité de l'espace et les autres activités anthropiques ont un impact direct sur l'activité des navires de PPC, sans que ceux-ci n'aient de véritables moyens d'agir sur tous ces éléments.
Le retour au local, aux valeurs et le modèle éprouvé par l'industrie agroalimentaire concernant les produits "terrestres" amènent à un intérêt croissant porté aux produits de la mer et à l'innovation (ex: Ikejime), dans laquelle la PPC peut s'inscrire pour mieux valoriser sa production (ex : produits et service de luxe) et l'image de l'activité (activité saine, produit sain, environnement sain).	Les évaluations halieutiques et les autorisations qui en découlent sont réalisées annuellement (évaluation des stocks, établissements des TAC et quotas, rapport capacité, autorisations administratives et licences, etc.). Cela conduit à une certaine insécurité et rend la projection pluriannuelle très difficile à réaliser par les entreprises .
	Les modalités de sortie de l'Europe du Royaume-Uni (Brexit) en termes d'accords de pêche sont encore inconnues. Cela conduit à une grande incertitude sur les conséquences pour les flottilles hauturières, qui pourraient reporter une partie de leurs activités sur la bande côtière française, impactant <i>in fine</i> le partage de l'espace et des ressources dans ces secteurs.

2.4.2 AFOM de la Flottille périphérique (Population B)

Tableau 8 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la flottille périphérique

ATOUT	FAIBLESSES
La grande diversité des espèces débarquées et vendues par les navires de la flotte périphérique, à l'échelle métropolitaine mais aussi à l'échelle régionale, la rend très complémentaire des autres flottilles.	Navires polyvalents techniquement sur l'ensemble de la flottille mais les chiffres d'affaires individuels sont souvent dépendant de une ou deux espèces seulement dont une espèce de coquillage (sur les façades Manche-Mer-du-Nord et Atlantique particulièrement, sur la coquille Saint-Jacques). Du fait des fortes mortalités constatées sur les gisements de bivalves et des épisodes de contamination par les phycotoxines rendant impossible leur commercialisation, la santé des entreprises dont la stratégie est basée sur ce modèle est fragile.
Les navires de la flotte périphérique exploitent des zones proches de la côte et effectuent des marées d'une durée souvent inférieure à 24h, ce qui leur confère des apports très réguliers, des produits très frais et une consommation de carburant modérée , malgré l'utilisation d'arts trainants.	Flotte périphérique âgée (âge moyen de 33 ans, jusqu'à 47 ans en région PACA), rendant le métier peu attractif, limitant les innovations et l'équipement à bord, ayant un impact sur l'ergonomie et la sécurité des marins.
Les navires de la flotte périphérique sont présents et débarquent sur une multitude de ports disséminés tout au long des côtes des 8 régions de France métropolitaine. Ils y entretiennent un lien fort avec leur territoire et participent activement à son économie et à son dynamisme.	Grande diversité des voies de commercialisation et de la valorisation des produits issus de l'activité de la flotte périphérique, rendant parfois difficile le respect de la réglementation (sanitaire, déclarative, traçabilité).
Les navires de la flotte périphérique sont représentés au sein des structures professionnelles, y compris au sein des OP de par le statut des espèces qu'elle exploitent.	La dissémination des navires de la flotte périphérique sur de nombreux petits ports ne favorise pas l'organisation de la mise en vente des produits, ni l'investissement matériel souvent concentré sur les grands ports.
	Du fait des espèces ciblées par les engins mis en œuvre par les navires de la flotte périphérique, les produits vendus par ces navires bénéficient de prix moyens inférieurs à ceux des navires de la flotte de PPC, dans la quasi-totalité des criées.
OPPORTUNITES	MENACES
Les pratiques et les produits de la flotte périphérique sont en adéquation avec l'évolution globale des modes de consommation, qui tendent à privilégier les produits locaux et de qualité.	Les produits de la flotte périphérique peuvent être sujets au parasitisme . En plus de la perte de valeur et les coûts supplémentaires que ce phénomène engendre, il existe un risque que les consommateurs se détournent de certains produits de la pêche.
Les projets déjà initiés dans le domaine de la collecte et du recyclage des engins de pêche usés intègrent les professionnels , valorisent leur image et peuvent déboucher sur une activité complémentaire.	L'augmentation du nombre d'observations d'échouages de mammifères marins, notamment sur les côtes atlantiques, la médiatisation des captures accidentelles par les engins de pêche et la sensibilité pour ce sujet témoigné par le grand public mettent à mal l'image de la pêche. De part les engins utilisés, les navires de la flotte périphérique peuvent être concernés.

2.4.3 AFOM de la Pêche à Pied (Population B)

Tableau 9 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la Pêche à Pied

ATOUT	FAIBLESSES
Caractéristiques intrinsèques de l'activité de nature à s'inscrire dans les attentes actuelles du grand public et des consommateurs : production locale par des acteurs économiques locaux, impacts sur le milieu réduits et gérés (outils peu impactant, pas d'engins utilisés à partir d'un navire, bilan carbone faible voire très faible), prélèvements encadrés.	Navires de transport utilisés pour l'activité de pêche à pied pour atteindre des gisements éloignés ou ramener les captures ne sont pas considérés comme navires de pêche, donc leur achat n'est pas éligible aux fonds sectoriels.
Activité facile d'accès : pas de formation initiale longue exigée, peu d'investissement initial, gisements physiquement accessibles la plupart du temps.	Investissements en matériel plutôt modestes en majorité, il est donc difficile pour un pêcheur individuellement d'atteindre les montants seuils de projet exigés pour l'instruction des dossiers de demande d'aide.
Pêcheurs à pied représentés dans les conseils des comités des pêches, où souvent une commission thématique est consacrée à cette activité.	Récoltants d'algues de rive non représentés au sein des comités des pêches.
Activités de pêche à pied et de récolte d'algues de rive bien encadrées par des mesures de gestion administratives et professionnelles.	Pas de données socio-économiques agrégées et facilement mobilisables pour éclairer les décisions de gestion ou objectiver la situation de l'activité en cas de besoin.
	Entreprises individuelles dans la majorité des cas, bénéficiant de peu de visibilité du fait de la dépendance aux exportations, à la qualité sanitaire des gisements, à l'obtention des droits de pêche. Difficulté d'être en mesure d'apporter des garanties pour contracter des prêts bancaires en cas d'investissements par exemple.
	Activité très dépendante de la présence et de la disponibilité de quelques espèces différentes, exploitées sur peu de gisements différents, donc très peu diversifiée et avec peu de possibilités de reports.
OPPORTUNITES	MENACES
Les gisements exploités sont par définition limités géographiquement, facilement accessibles et les méthodes d'évaluation sont connus et replicables d'un gisement à l'autre. Leur suivi nécessite des coûts raisonnables.	Activité très dépendante de la qualité de l'eau , donc des activités externes à la pêche à pied maritimes ou terrestres, et des politiques publiques en la matière.
Activité de pêche à pied qui commence à être reconnue et prise en compte dans certaines démarches prospectives : profils de vulnérabilité, études statistiques sur les accidents au travail, etc.	Activité peu connue auprès du grand public et des consommateurs, produits issus de la pêche à pied ou de la récolte des algues de rive peu différenciés ou valorisés pour la commercialisation.
	Activités de pêche à pied ou de récolte des algues de rive très dépendantes de la présence et de la disponibilité de quelques espèces différentes, exploitées sur peu de gisements différents, encadrées par des réglementations nationales ou professionnelles mais qui ne prennent pas en compte les prélèvements de la pêche de loisir, très difficile à quantifier.
	Mortalités massives de coquillages (palourdes, moules, coques) observées depuis plusieurs années, dont l'origine peut être bien identifiée dans certains cas (malaïque) et pas dans d'autres (moules).

3 PROPOSITIONS D'ACTION

3.1 Les axes stratégiques

Dans un premier temps et sur la base de l'état des lieux, 6 axes stratégiques ont été définis en fonction de l'analyse de la population A. La prise en compte des enjeux propres aux flottilles des Populations B (flottille périphérique et PaP) a été réalisée dans un deuxième temps. De fait des objectifs spécifiques ont pu être intégrés au sein de ces 6 axes.

Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation

Cet axe doit permettre d'accompagner l'augmentation des revenus issus de la vente des produits de la PPC en amélioration de la qualité des produits et leur mode de mise en vente. Les financements pourront alors être orientés vers l'acquisition d'équipements embarqués ou à quai pour l'amélioration de la qualité, des déclarations et de la mise en vente des produits ; des études et des formations pour que les acteurs de la filière montent en compétence sur la qualité des produits, et enfin des actions de communication et de différenciation des produits de la PPC. La dimension d'organisation collective s'appuyant sur les principes d'économie circulaire et de proximité entre producteur et consommateur est recherchée. Les formes de différenciation des produits permettront la valorisation des produits auprès des consommateurs et l'amélioration de l'image des filières de pêche.

Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

Cet axe doit permettre de renforcer les compétences de gestion de l'ensemble des acteurs de la filière de pêche. Ce point a été identifié comme point d'entrée pour favoriser la compréhension des enjeux et l'utilisation des outils mis en place pour aider la filière. Les financements pourront être orientés vers des formations pour les pêcheurs, du renforcement en ressource humaine des structures d'accompagnement de la filière, d'aides pour la transmission d'entreprise et le développement d'outils de gestion.

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

Cet axe doit permettre de renforcer la cohésion au sein de la filière pêche pour l'optimisation des efforts engagés. L'objectif est de favoriser la mobilisation des pêcheurs dans des projets, des stratégies et des dynamiques collectives, ainsi que de favoriser la représentativité des acteurs de la PPC au sein des instances de concertation territoriales et à plus grande échelle. Cela permettrait de faire connaître la place de la PPC dans le développement des territoires littoraux et l'anticipation de conflits d'usage. Les financements pourront alors se traduire par des investissements dans le renforcement des structures collectives, l'acquisition d'outils et des études pour l'amélioration des connaissances socio-économiques de la filière.

Axe 4 : Amélioration des connaissances, gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

Cet axe doit permettre de contribuer à la recherche d'une meilleure connaissance des activités de la PPC et de ses impacts, pour d'une part limiter ces impacts, d'autre part pour promouvoir le rôle clé de la PPC dans la gestion durable des écosystèmes marins et valoriser les bonnes pratiques de la filière. Les financements pourront se traduire par de l'investissement dans des programmes de recherche, de suivi, de traitement et de valorisation de données, ainsi que dans la mise en place de plan de gestion et d'organisation des activités dans les zones côtières.

Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs

Améliorer les conditions de travail des pêcheurs permet de favoriser un métier où la santé et la sécurité des pêcheurs est préservée. Le recours à l'innovation et l'expérimentation permet l'émergence d'amélioration des outils de production, pour la sécurité d'une part et pour la limitation de l'incidence environnementale d'autre part. Ces innovations participent à l'amélioration de l'image de la filière et à l'attractivité des métiers.

Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

Cet axe doit permettre de favoriser la diversification des sources de revenus des pêcheurs par des activités complémentaires. L'objectif est de rendre les entreprises de pêche plus résilientes aux

potentielles perturbations (environnementales, climatiques, réglementaires etc.). Les financements pourront alors se traduire par des appuis techniques pour le développement d'activités, ainsi que pour l'acquisition financière de matériel ou d'outils pour le développement des activités. Les projets, en s'intégrant dans les dynamiques locales existantes, permettront le renforcement du lien social entre les filières de l'économie bleue⁴ et leur territoire. Le développement de complémentarités et de synergie entre les activités de la PPC et les autres activités du littoral ou de l'arrière-pays est recherché.

Dans cet axe 6, il n'est traité que la diversification des activités de pêche vers des activités dont les revenus ne sont pas liés à l'exploitation par la pêche du milieu marin. Ainsi, la diversification vers des modes de pêche différents serait traitée dans les axes 2 (réflexion sur les modèles d'exploitation), 4 (plan d'organisation de la pêche) et 5 (outils de travail). La diversification dans les modes de vente serait traitée dans l'axe 1.

Différents objectifs et domaines de soutien ont été identifiés et développés pour chaque axe. Des propositions de typologies et de volets d'actions sont alors proposées pour répondre aux enjeux et aux besoins de la PPC.

Afin d'avoir une proposition d'axes stratégiques pour la PPC exhaustive, certains axes ont été développés alors qu'ils ne concernent pas exclusivement les volets du plan d'action pour la PPC. L'ensemble des axes objectifs et des préconisations de volets à soutenir est résumé dans le Tableau 10.

⁴ Toutes les activités économiques sectorielles et Trans sectorielles, dans l'ensemble du marché unique, liées aux océans, aux mers, aux côtes et aux eaux intérieures, couvrant les régions ultrapériphériques et les pays sans littoral de l'Union, y compris les secteurs émergents et les biens et services non marchands et étant compatibles avec la législation de l'Union en matière d'environnement.

Tableau 10 : Synthèse des axes stratégiques de soutien proposé pour la petite pêche côtière, niveau de priorité nationale et les différents volets d'action

Axes stratégiques	Objectifs	Niveau de priorité nationale	Volets d'action	Intérêt pour la Population B
Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	Objectif 1.1 : Augmenter la qualité des produits de la PPC	Important	Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC Volet 4 : Etudes et formation	Complémentarité des activités dans les ports de pêche (Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3)
	Objectif 1.2 : Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC	Très Important	Volet 1 : Offre de services des points de débarquements Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés Volet 3 : Collecte des produits de la PPC Volet 4 : Système de collecte et de partage de données	
	Objectif 1.3 : Promouvoir les métiers et les productions de la PPC	Important	Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées	
Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC	Faible	Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprise Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions	N/A
	Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion	Moyen	Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières	N/A
	Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs	Important	Volet 1 : Soutien financier à l'installation Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise	Formations, accompagnements et installations, espaces clés pour la montée en compétence et l'évolution des modèles d'exploitation (Objectifs 2.3 et 2.4)
	Objectif 2.4 : Renforcement de l'ingénierie financière	Important	Volet 1 : Outils de préfinancement Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche Volet 3 : Gestion des outils	

Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives	Moyen	Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs	N/A
	Objectif 3.2 : Connaître, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC	Important	Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques	Complémentarité des flottilles Atteinte d'un nombre suffisant d'opérateurs pour favoriser les dynamiques et la représentativité de la filière pêche
	Mesure 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques	Faible	Volet 1 : Mise en réseau des acteurs Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC	N/A
Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers	Objectif 4.1 : Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques	Moyen	Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques	Participation à l'utilisation et l'exploitation des ressources côtières Diminution des pressions sur l'espace côtier (Objectifs 4.1 et 4.2)
	Objectif 4.2 : Gestion des écosystèmes côtiers	Moyen	Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin Volet 6 : Animation des plans de gestion Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)	

Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs	Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation	Moyen	Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation Volet 2 : Mise sur le marché des innovations	
	Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service	Important	Volet 1 : Amélioration des conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des engins de pêche pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin Volet 4 : Accès au numérique Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements	Diminution des pressions sur l'espace côtier (Objectif 5.2)
Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue	Objectif 6.1 : Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue	Moyen	Volet 1 : Développement du pescatourisme et de l'ittitourisme Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC	Diminution des pressions sur l'espace côtier Adaptabilité de la filière

3.2 Le cas de la pêche à pied

Enjeux	Objectifs propres à la PaP	Lien avec les Axes de la PPC
Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises	Encourager les projets terre/mer	Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation
	Soutenir l'acquisition le traitement et la diffusion de données	Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité
	Promouvoir les métiers et les productions de la PPC Encourager la prise en compte des activités de PAP dans les différentes instances territoriales, comme une activité économique à part entière	Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers
Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations	Encourager la communication pour faire connaître le métier et les productions de la PAP	Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation
	Accompagner l'acquisition d'outils de travail, de stockage et de conditionnement (collectif ou individuel)	Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité
	Accompagner les études et les initiatives sur les nouvelles espèces et les nouveaux débouchés	Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers
Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes	Accompagner les investissements matériels l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des pêcheurs	Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs
	Accompagner la diversification (formation, investissement etc.)	Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

3.3 Estimation des besoins financiers

Un certain nombre des dispositifs proposés n'a pas vocation à être dédié uniquement à la petite pêche côtière et pourrait s'appliquer à d'autres segments de la flotte. Néanmoins vis-à-vis des objectifs de durabilité, une attention particulière devra être portée à la PPC au travers de taux de financement préférentiels pour les segments PPC par exemple. Ainsi un soutien maximum pourrait être alloué aux opérations ayant pour vocation le développement de la PPC tel que proposé dans les axes stratégiques.

Les éléments calculés sur la base de la méthodologie présentée au point 1.3.3 sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 11 : Estimation des besoins financiers pour l'atteinte des objectifs

Axes	Objectifs	Niveau de priorité national	Estimation du nombre de projets minimum attendus	Intervalle pour l'enveloppe financière FEAMP conseillé (en euros)	% de la maquette PPC recommandé
Axe 1	Objectif 1.1	Très Important	150	5 100 000 - 10 200 000	12 %
	Objectif 1.2	Très Important	30	4 650 000 - 9 375 000*	11 %*
	Objectif 1.3	Important	50	420 000- 847 500	1 %
Axe 2	Objectif 2.1	Faible	30	420 000 - 847 500	1 %
	Objectif 2.2	Moyen		847 500 - 1 702 500	2 %
	Objectif 2.3	Important	200	8 505 000 – 16 950 000	20 %
	Objectif 2.4	Important	20	420 000 - 847 500	1 %
Axe 3	Objectif 3.1	Moyen	30	2 550 000 - 5 100 000	6 %
	Objectif 3.2	Important	30	1 275 000 - 2 550 000	3 %
	Objectif 3.3	Faible	10	420 000 – 850 500	1 %
Axe 4	Objectif 4.1	Moyen	80	5 100 000 - 11 560 000	12 %
	Objectif 4.2	Moyen	30	2 100 000 - 4 819 500	5 %
Axe 5	Objectif 5.1	Moyen	50	5 100 000 - 10 200 000	12 %
	Objectif 5.2	Important	200	4 650 000 - 9 375 000	11 %
Axe 6	Objectif 6.1	Moyen	150	847 500 – 1 702 500	2 %
Total				38 224 500 – 102 171 000	

* Les discussions lors du comité de pilotage final de restitution, indiquent une potentielle sous-estimation du nombre de projets à réaliser pour l'objectif 1.2. Ainsi, il sera pertinent de considérer une enveloppe financière supérieure à celle proposée dans le tableau pour cet objectif.

Un ensemble important de volets relève plus de besoins en ressources humaines dans les structures de gestion que d'investissements matériels. Ainsi les plus grandes parts de l'enveloppe financière pourraient être dédiées aux investissements matériels nécessaires pour les objectifs 1.1 (augmentation de la qualité) ; 1.2 (mise en vente) ; 2.3 (installation des jeunes pêcheurs) ; 4.1 (connaissance et gestion des stocks) 5.1 (innovation) et 5.2 (outils de production).

La proposition de règlement⁵ indique que la France bénéficiera d'une ressource globale FEAMP à hauteur de 567 136 526 euros sur la période 2021-2027. **L'estimation des besoins identifiés pour la PPC représentent alors entre 6 % et 18 % de l'enveloppe totale française.**

⁵ Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles. Annexe V - Ressources globales par état membre pour le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2021-2027.

4 CONCLUSION

La proposition de règlement européen traduit une volonté d'accompagner les techniques de pêche les moins incidentes sur les écosystèmes marins et qui favorisent le lien avec les territoires côtiers. Pour distinguer quels navires répondent à ces critères, l'Union Européenne a établi la définition de la petite pêche côtière. L'ensemble de l'étude a été réalisé autour de cette définition et s'est également intéressé aux populations proches de la PPC.

Il peut alors être intéressant de s'interroger sur les limites des définitions proposées. Ces deux définitions ne prennent pas en compte certaines réalités des territoires, des distinctions d'enjeux et de cohérence entre flottilles. Par exemple, le critère de taille des navires ne permet pas d'inclure les navires de plus de 12 mètres utilisant des engins dormants. Ainsi un fileyeur côtier de 13 mètres n'est considéré dans aucune population, alors que selon certains critères, son activité et les enjeux auxquels il est confronté sont proches de ceux des navires de PPC. Les limites des définitions se sont ressenties dans la réalisation même de l'étude. En effet, l'exercice de caractérisation de la PPC, des populations définies comme proches et des autres segments, a été complexe, autant pour la production des indicateurs, pour l'appropriation par les acteurs consultés et pour l'analyse de la consommation du fonds précédent par type de flottille. Considérer les populations étudiées sans les synergies qui existent entre elles ou bien avec les autres flottilles ne permet pas de rendre compte de la réalité de ces activités en France métropolitaine. Proposer des objectifs sans en tenir compte peut alors être contreproductif, quand leur atteinte dépend également de l'évolution des autres populations. Par exemple, l'atteinte de masse critique suffisante pour créer une dynamique bénéfique à la PPC sur un site portuaire dépend de l'activité des autres flottilles.

Il est alors intéressant d'avoir en tête que des modes de différenciations plus pertinents pourraient être mis en place pour distinguer quelles sont les pêcheries répondant le mieux aux objectifs européens. Des classifications prenant en compte le degré de consommation énergétique des navires, les filières de valorisation et de commercialisation et l'incidence environnementale permettraient d'intégrer réellement l'ensemble des critères. Toutefois, aujourd'hui, aucune méthode généralisable et validée par l'ensemble des acteurs de la filière ne permet de calculer de tels indicateurs sur les différents navires.

La pêche à pied est une activité singulière, peu connue et peu valorisée. Le fait qu'elle ne soit aujourd'hui pas incluse dans la définition de petite pêche côtière est en soit un élément qui souligne la non-consideration de cette activité au niveau européen. Toutefois, cette forme d'exploitation semble répondre à la fois aux objectifs environnementaux et socioéconomiques de l'Union Européenne et des consommateurs. Faire bénéficier la pêche à pied d'un taux d'accompagnement financier préférentiel, comme pour la PPC, semble alors pertinent au regard des investissements demandés, en tenant compte bien-sûr des capacités d'accueil des milieux.

Concernant les opérations en lien avec la valorisation des produits de la mer (qualité des produits, organisation de la prise en charge et de la commercialisation, communication et labellisation), la différenciation des populations est également peu constatée. En effet, il est identifié que la perception du consommateur est encore aujourd'hui liée à l'ensemble de la filière halieutique avec peu de distinction spécifique sur les modes de production. Toute forme d'amélioration de l'image et de la qualité de produits de la mer bénéficie à l'ensemble des productions, y compris celles issues de la PPC. Réciproquement, une mauvaise image des pratiques de pêche peut également impacter la valorisation des produits de la PPC.

Ainsi, les opérateurs de la flottille périphérique et de la pêche à pied peuvent également renvoyer une image qui correspond aux attentes des consommateurs.

Face à l'augmentation et la multiplication des usages en zone côtières, les populations de la PPC et la flottille périphérique font l'objet de différents enjeux communs. Regrouper certaines démarches peut alors permettre de réunir un plus grand nombre d'acteurs économiques, pour représenter la profession et organiser la participation aux formes de gouvernances locales de manière plus cohérente.

Pour ne pas décourager les dynamiques territoriales, les complémentarités et les synergies entre les segments de PPC, des populations proches et celles des autres flottilles sont à prendre en compte dans la stratégie nationale pour la PPC. La mesure DLAL semble alors être très appropriée pour un bon nombre d'objectifs identifiés.

LES ÉTUDES


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



La petite pêche côtière en France métropolitaine - Synthèse d'étude
Édition août 2020

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : Service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR